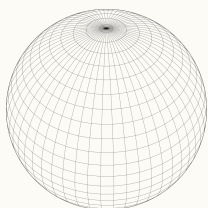


Jules Messad



RAPPORT BASCULE DE RÉGIME

CONSEIL EXEMPLE

Siren : 000 000 000

Code APE : 82.11Z

Micro-entrepreneur

Comparatif des régimes — 18 septembre 2026

Ce rapport part de votre situation actuelle et cherche, pas à pas, le statut qui vous laissera le plus en 2027.

LE CHEMIN QUE SUIV CE RAPPORT

Aujourd'hui, vous êtes en micro (TVA facturée), et votre impôt est prélevé au versement libératoire. Cette organisation vous laisse, en 2026, 33 142 € une fois votre besoin personnel couvert. Elle présente pourtant des points à régulariser : votre impôt 2026 est dû au barème, et non au versement libératoire que vous payez encore (le revenu de votre foyer en 2024 a dépassé son plafond) ; votre activité est déclarée dans une catégorie qui n'est pas la sienne.

Au rythme de vos relevés, votre chiffre d'affaires atteindrait 53 169 € en 2027. Le versement libératoire reste perdu en 2027, le revenu de votre foyer en 2025 ayant lui aussi dépassé son plafond. En 2027, la micro (TVA facturée) vous laisserait 17 636 €.

Ce rapport cherche donc, pas à pas, ce qui vous laissera le plus en 2027. Il essaie d'abord l'entreprise individuelle au réel, puis la société à l'impôt sur les sociétés, EURL ou SASU, vérifie que la réponse résiste si vos chiffres bougent, et seulement alors conclut, avec le mode d'emploi.

1. COMBIEN VOUS RESTE-T-IL EN 2026 ?

Voici ce que votre activité vous laisse en 2026 sous votre statut actuel, la micro (TVA facturée), sur l'année entière : ce que vous avez encaissé jusqu'au 31 août, prolongé au même rythme jusqu'en décembre, moins vos charges, vos cotisations et votre impôt.

Les quatre cartes se lisent de gauche à droite : ce que vous encaissez (chiffre d'affaires, CA), ce que vous dépensez pour l'activité, ce qui vous reste après cotisations et impôt, puis ce qui reste une fois votre besoin personnel (1 500 € par mois) couvert. La jauge place votre CA face au plafond de la micro : la partie pleine est 2026, le trait en tirets votre CA prévu pour 2027.

CA 2026	CHARGES 2026	RESTE EN MICRO + TVA	AU-DELÀ DU BESOIN
67 331 € dont 53 405 € encaissés au 31 août	238 € 0,4 % du CA	51 142 € après charges, cotisations et impôt	33 142 € besoin 1 500 € par mois

Seuil micro



2. DEVEZ-VOUS QUITTER LA MICRO, ET QUAND ?

La micro n'est possible que sous un plafond de chiffre d'affaires (83 600 € pour votre activité). Cette partie dit si vous devez la quitter, à quelle date, et ce qui change pour la TVA et pour votre impôt.

Chaque ligne est un seuil ; pour 2026 et 2027, « au-dessus », ou « sous » avec la marge qui vous reste. La micro se perd après deux années de suite au-dessus du plafond. La franchise de TVA se perd dès que son seuil est dépassé : au 1^{er} janvier suivant, ou en cours d'année au-delà du seuil majoré. Le versement libératoire (VL), qui règle l'impôt par un pourcentage du CA, n'est ouvert que si le revenu fiscal de référence (RFR) de votre foyer, par part, reste sous un plafond.

Seuil	Montant	2026	2027	Conséquence
Régime micro	83 600 €	sous, marge 16 269 €	sous, marge 30 431 €	conservée
Franchise de TVA	37 500 €	au-dessus	au-dessus	TVA déjà facturée
Versement libératoire (RFR par part)	29 315 €	non	non	perdu au 1 ^{er} janvier 2027

Gardez la micro (TVA facturée) en 2027. La micro n'est pas fermée d'office en 2027. La micro (TVA facturée) reste la meilleure option en 2027.

Votre CA reste compatible avec la micro, et aucune autre option ne vous laisse davantage en 2027.

3. PREMIÈRE MARCHE : L'ENTREPRISE INDIVIDUELLE AU RÉEL

En 2027, la micro vous laisserait 17 636 €. La première solution est de rester en entreprise individuelle, mais au réel : vous déclarez vos vraies charges au lieu de l'abattement forfaitaire de la micro.

Le tableau compare la micro et le réel sur la même année (2027), le même CA et les mêmes charges. Il se lit de haut en bas : ce qui reste après cotisations et impôt, puis au-delà de votre besoin.

	Micro + TVA 2027 ★	El réel 2027
CA HT	53 169 €	53 169 €
Charges réelles	188 €	188 €
Cotisations	13 714 €	16 046 €
Impôt sur le revenu	3 631 €	4 060 €
Revenu net	35 636 €	31 075 €
= Au-delà du besoin	17 636 €	13 075 €

Le réel vous laisse 4 561 € de moins que la micro.

Au réel, vous payez 2 332 € de cotisations en plus et 429 € d'impôt en plus. Vos cotisations y portent sur le bénéfice (CA moins charges réelles) et se déduisent de votre revenu imposable ; en micro, elles portent sur tout le CA, et l'impôt sur le CA diminué d'un abattement forfaitaire de 34,0 %.

4. DEUXIÈME MARCHÉ : PASSER EN SOCIÉTÉ À L'IS

Au réel, tout votre bénéfice (52 981 €) supporte l'impôt sur le revenu et les cotisations, même la part que vous ne dépensez pas. Une société à l'impôt sur les sociétés (IS) permet de ne sortir que votre besoin (18 000 € nets) et de laisser le reste dans la société, où il n'est taxé qu'à l'IS. C'est vrai pour les deux sociétés possibles à une personne, l'EURL et la SASU ; la différence est dans la façon de sortir ce besoin.

Dans chaque société, on verse le minimum qui couvre votre besoin et valide vos trimestres de retraite, par la voie la moins chère : rémunération (salaire en SASU, rémunération de gérant non salarié en EURL), dividendes ou les deux. « Coût du besoin » : ce que la société dépense pour vous mettre 18 000 € en poche. « Valeur une fois sorti » : ce que vaudrait pour vous l'argent laissé dans la société, après l'impôt de sortie.

	El réel	EURL IS	SASU IS
Votre besoin sort en...	bénéfice	rémunération	salaire + dividendes
Coût du besoin pour la société	—	25 500 €	25 900 €
Laissé dans la société	—	21 200 €	18 244 €
Valeur une fois sorti	—	9 431 €	13 865 €
= Au-delà du besoin	13 075 €	9 519 €	13 923 €

SASU IS fait mieux que le réel (+848 €) ; EURL IS fait moins bien (-3 556 €), bien qu'elle garde plus d'argent dans la société.

En EURL, les dividendes au-delà de 10 % du capital supportent les cotisations de travailleur indépendant en plus des prélèvements sociaux, et ne se déduisent pas de l'IS : sortir votre besoin en dividendes coûterait bien plus cher qu'en rémunération. L'EURL le sort donc en rémunération de gérant (25 500 €), un revenu de travailleur non salarié. Le vrai problème vient à la sortie : l'argent gardé (21 200 €) ne peut ressortir qu'en dividendes chargés des mêmes cotisations, et ne vaut plus que 9 431 € pour vous. En SASU, les dividendes ne paient que les prélèvements sociaux et l'impôt : un petit salaire pour vos trimestres suffit, le reste de votre besoin sort en dividendes, et ce que vous gardez vaut 13 865 € une fois sorti.

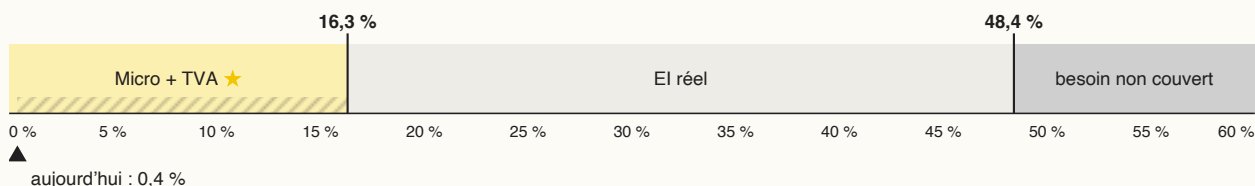
5. TOUTES LES OPTIONS, ET LEUR SOLIDITÉ

Voici toutes les options chiffrées pour 2027, y compris celles que le chemin n'a pas détaillées (entreprise individuelle à l'IS, cessions à part...).

« Au-delà du besoin » : ce qui vous reste sur l'année une fois vos 18 000 € de besoin personnel couverts ; c'est votre épargne personnelle, plus l'argent laissé dans la société compté après l'impôt que vous paieriez pour le sortir. La barre le montre à l'échelle ; « Écart » : ce que chaque option vous laisse de moins que la première. L'étoile ★ et le surligné marquent l'option retenue ; votre statut actuel est en italique.

Option 2027	Au-delà du besoin	Écart
<i>Micro + TVA ★ (actuel)</i>	17 636 €	—
SASU IS	13 923 €	-3 713 €
EI réel	13 075 €	-4 561 €
EI IS	9 657 €	-7 979 €
EURL IS	9 519 €	-8 117 €

Quel statut selon vos charges (en % du CA) — 53 169 € de CA en 2027



À 0,4 % de charges, la micro (TVA facturée) l'emporte. Elle garde la tête jusqu'à 16,3 % : marge de 15,9 points.

Et si les chiffres bougent

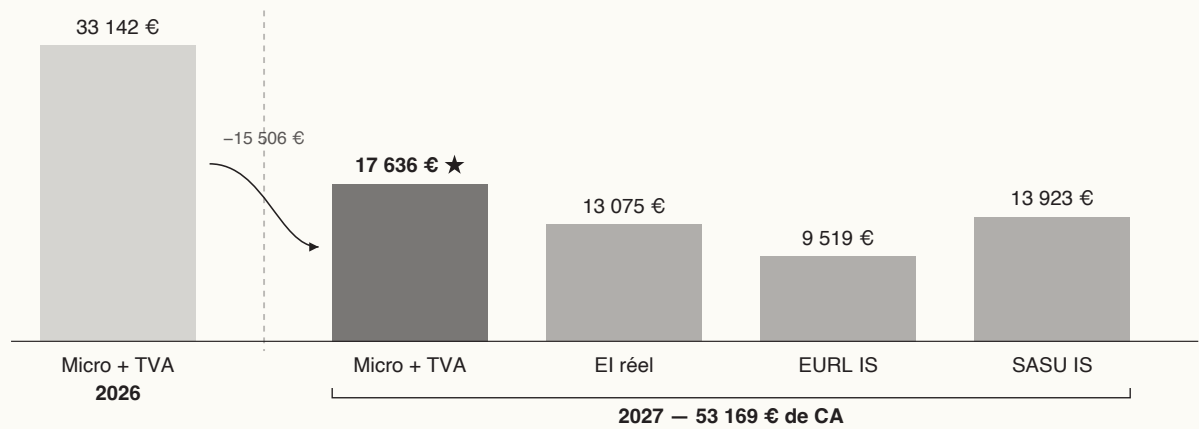
Chaque ligne fait varier un seul chiffre, les autres restant ceux de 2027 : « Bascule à » est la valeur à partir de laquelle une autre option passe devant ; « Marge » est la distance entre votre situation et cette bascule. Plus elle est grande, plus la recommandation est solide.

Paramètre	2027	Bascule à	Qui passe devant	Marge
CA	53 169 €	aucune	—	—

Hypothèses 2027 : CA des relevés annualisé ; charges au taux constaté.

6. CONCLUSION

Au-delà de votre besoin, sur l'année



De 2026 à 2027, Micro + TVA perd 15 506 € : CA -14 162 €, versement libératoire perdu.

Gardez la micro (TVA facturée) en 2027.

7. COMBIEN VOUS RESTERA-T-IL EN 2027, ET QUE FAIRE ?

Voici ce que la micro (TVA facturée) vous laisse en 2027, et les démarches à faire.

Le tableau détaille la micro (TVA facturée) pour 2027. Il se lit de haut en bas et s'additionne : revenu personnel net moins besoin égale épargne personnelle ; épargne plus réserves égale ce qui reste au-delà du besoin. « Réserves nettes de sortie » : l'argent laissé dans la société, compté après l'impôt que vous paieriez pour le sortir.

Micro + TVA 2027		★ À faire
CA HT	53 169 €	Les démarches sont dans l'ordre des dates ; « obligatoire » signale une mise en règle. dès maintenant : Déclarer le changement d'activité au guichet unique des formalités (<i>obligatoire</i>). 30 septembre 2026 : Signaler à l'Urssaf la fin du versement libératoire et ne plus le payer. 31 mai 2027 : Régulariser l'impôt sur le revenu auprès du service des impôts (<i>obligatoire</i>).
Rémunération (coût pour la société)	—	
Dividendes versés	—	
Revenu personnel net	35 636 €	
– Besoin	18 000 €	
= Épargne personnelle	17 636 €	
+ Réserves en société, nettes de sortie	—	
= Au-delà du besoin	17 636 €	

Tout le bénéfice vous revient directement : 35 636 € nets sur l'année, dont 17 636 € une fois votre besoin couvert.

En entreprise individuelle, il n'y a pas de séparation entre vous et l'entreprise : rien ne reste « dans la société ».

